

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **première réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2008-2009**, tenue le lundi 16 février 2009 à 10 h en la salle Marie-Gérin-Lajoie (405, rue Sainte-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption du procès-verbal de première réunion du SPUQ 2007-2008, tenue le 29 janvier 2009
 3. Informations
 4. Négociation des conventions collectives
 - 5.1 État de la situation
 - 5.2 Moyens de pression
 5. Plénière
 6. Renouvellement des conventions collectives : vote pour des journées de grève
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Rachel Chagnon, appuyée par Georges LeBel, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la première réunion de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009 tenue le 29 janvier 2009

Sur proposition de Livain Breau, appuyée par Jacques Pelletier, le procès-verbal de la première réunion de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009, tenue le 29 janvier 2009, est adopté sans modification.

3. Informations

La parole est donnée à Michèle Nevert, présidente, qui fait un rappel des événements des deux dernières années.

Le Comité exécutif a élaboré un cahier « Aide-mémoire » chargé de résumer les positions et les analyses du SPUQ des derniers mois. Ce cahier a été conçu en trois parties : la première est composée les neuf *Flash-Négo* parus depuis le 10 novembre 2008. La deuxième section présente les différentes analyses de la situation et enfin la troisième reprend les résolutions adoptées par le Conseil syndical dans le but de faire accélérer les négociations.

En septembre 2007, une première entente a été conclue entre le gouvernement, l'UQAM et le réseau UQ. Cette entente prévoit qu'une firme comptable externe (PricewaterhouseCoopers) fasse un rapport de la situation de l'UQAM ainsi qu'un plan de redressement. L'entente prévoit également qu'un comité de sages se prononce sur le plan de redressement. Ce comité est composé de Lise Bissonnette, présidente de la Grande Bibliothèque, de Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval, et d'Alain Rhéaume, ex-ministre des finances au gouvernement du Québec.

Le SPUQ élabore un document critique du rapport de PricewaterhouseCoopers (PWC), destiné en premier lieu à ce comité (dont on n'a plus

entendu parler). Ce document a également été envoyé au MELS, aux députés de l'Assemblée nationale, à la FQPPU, à la CSN.

Puis la firme Ernst and Young, embauchée par le réseau UQ, livre sa réaction au plan de redressement de PWC et considère qu'elle n'en est pas satisfaite.

Par la suite, le recteur, Claude Corbo, a ajouté 11 M\$ de compressions à ce plan de redressement.

Début juin 2008, le Vérificateur général du Québec dépose enfin son rapport et pointe la responsabilité du gouvernement dans la dérive immobilière.

Avant la fin de la session parlementaire, la pétition « Moi, j'appuie l'UQAM » (pétition mise sur pied par les quatre syndicats de l'UQAM, soit le SPUQ, le SCCUQ, le SEUQAM et le SETUE) est déposée à l'Assemblée nationale en juin 2008; à la suggestion de Louise Harel, la pétition est déposée par cinq députés de façon à avoir plus de visibilité.

Malgré l'annonce du gouvernement de la prise en charge du projet de l'îlot Voyageur, l'UQAM continue de payer 50 000 \$ par jour en frais d'intérêt, ainsi les quatre syndicats de l'UQAM (SCCUQ, SEUQAM, SETUE et SPUQ) font paraître une publicité dans *Le Devoir* (le 30 septembre 2008) demandant à Jean Charest et à Michelle Courchesne de respecter leurs engagements.

Par ailleurs, à la mi-septembre, il y a l'annonce du projet de loi sur la gouvernance avec le 30 octobre le dépôt de la loi. Le même jour, à l'initiative du SPUQ, une déclaration contre ce projet de loi et signée de tous les syndicats et associations de professeures, professeurs d'universités québécoises paraît dans *Le Devoir*. Dans les jours qui ont suivi, la même déclaration signée des syndicats des personnes chargées de cours, et une signée des syndicats des employés de soutien paraissent également dans *Le Devoir*.

Ce projet de loi est mort au feuilleton en raison des élections en décembre 2008, mais il est prévu qu'il soit à nouveau déposé au début du mois de mars 2009.

Pendant ce temps, le 9 octobre 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonce le versement de 180 M\$ pour le Complexe des sciences et de 65 M\$ de subventions conditionnelles avec en contrepartie l'élaboration d'un plan stratégique et un retour à l'équilibre budgétaire.

À cette annonce, le comité de négociation demande la reprise des négociations.

Entre-temps, on apprend le départ à la retraite d'Huguette April, directrice du Service des relations professionnelles et porte-parole patronale à la table de négociation des professeures, professeurs. À la fin du mois d'octobre, son remplaçant est embauché.

Aussi, le 4 décembre 2008, le Conseil syndical adopte un plan d'action qui vise un règlement de la négociation des conventions collectives pour le 15 février 2009. La date du 15 février a été choisie car elle se situe avant la fin de la validation de la session de l'hiver.

Par la suite, le 5 décembre, une entente a été signée entre le MELS et l'UQAM; cette entente, qui est une application directe du projet de loi sur la gouvernance alors qu'il n'est pas adopté, prévoit, entre autres, une étude d'étalonnage des conventions par rapport à celles des autres établissements effectuée par une firme externe spécialisée en conditions de travail.

Par ailleurs, le lundi 2 février 2009, le SPUQ a reçu un appel de l'attachée politique de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, car cette dernière demandait à rencontrer la présidente du Syndicat, Michèle Nevert; le prétexte était la résolution adoptée par le Conseil

syndical du 15 janvier 2009, dénonçant l'entente intervenue le 5 décembre 2008 entre le MELS et l'UQAM.

Lors de cette rencontre, qui s'est tenue le mercredi 4 février 2009 et qui a duré une heure et demie, il a été question du projet de loi sur la gouvernance des universités et de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs.

En ce qui concerne le projet sur la gouvernance des universités, la ministre a dit connaître la position du SPUQ et que cette position serait défendue en commission parlementaire.

Quant à la convention collective, l'étude d'étalonnage a été abordée à plusieurs reprises; la ministre a répété qu'elle avait besoin de cette étude pour mieux défendre le dossier de l'UQAM auprès du Conseil des ministres (lors du règlement). De plus, elle s'est montrée sensible aux arguments de la présidente qui défendait la nécessité d'embaucher 300 professeures, professeurs et de faire en sorte que les conditions de travail du corps professoral à l'UQAM doivent être les mêmes que dans les autres universités du Québec.

4. Négociation des conventions collectives

4.1 *État de la situation*

Convention collective des professeures, professeurs

La parole est donnée à Jean Bélanger, 1^{er} vice-président et porte-parole syndical de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs, qui fait un rappel de l'état de la négociation.

La convention collective venant à échéance le 31 mai 2007, le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale dans le courant du mois de mai 2007. La première rencontre de négociation s'est tenue le 28 mai 2007, au cours de laquelle la partie syndicale a présenté l'ensemble des demandes. Les représentants patronaux au comité de négociation étaient alors Jacques Sztuke, directeur du personnel enseignant, Francine Boudreault, adjointe à la vice-rectrice académique et Huguette April, directrice du service des relations professionnelles.

Aucune rencontre ne s'est tenue dans le courant de l'été 2007. La reprise des rencontres a eu lieu fin septembre 2007 et la partie patronale ne voulait pas aborder les clauses à incidence financière. Le calendrier de rencontres établissait la fin des négociations en février 2008. Finalement des rencontres ont eu lieu dans le courant de l'hiver, du printemps et de l'été 2008. En mai 2008, on a appris le départ à la retraite d'Huguette April pour la fin du mois de septembre 2008. Pendant l'été 2008, Jean Bélanger et Huguette April ont travaillé les textes sur lesquels il y avait déjà eu entente ainsi que sur les positions respectives sur les clauses non réglées afin de s'assurer de l'état de la négociation.

À la fin du mois d'octobre, le remplaçant d'Huguette April, Marc-André Vigeant, entre en poste. Comme aucun calendrier n'est arrêté, le 27 novembre 2008, Jean Bélanger envoie une lettre à Marc-André Vigeant lui demandant la composition de la représentation patronale au comité, le calendrier des rencontres ainsi qu'une réponse complète concernant les articles du SPUQ. À la suite de cette lettre, une rencontre de négociation s'est tenue le 12 décembre 2008.

Lors de la rencontre du 12 décembre, la partie patronale, en plus de demander à la partie syndicale de présenter les clauses normatives non réglées, n'a pu préciser le calendrier alléguant que l'entente avec le MELS pour le versement des sommes annoncées par ce dernier

l'obligeait à un exercice d'étalonnage dont l'échéance est incertaine et qu'elle avait également besoin du portrait financier de l'UQAM. De plus, la partie patronale annonce que Jacques Sztuke (qui quitte son poste le 31 décembre 2008) sera remplacé par Josée Dumoulin (directrice du personnel enseignant) et que deux autres personnes s'ajouteront.

Au retour des fêtes, à la rencontre du 15 février 2009, s'ajoutent donc deux nouvelles personnes à la table de négociation (Johanne Corbeil, conseillère en gestion des ressources humaines, et Josée Dumoulin, directrice du personnel enseignant) et, de façon exceptionnelle, Johanne Brouillette (directrice des services financiers) pour une présentation des états financiers révisés 2007-2008 de l'UQAM. La conclusion de cette présentation est que, si le gouvernement avait versé les sommes promises, l'année dernière, l'UQAM aurait été EN surplus budgétaire de 1,5 M\$.

À la rencontre du 22 janvier 2009, la partie patronale a demandé à la partie syndicale de présenter à nouveau les clauses à incidence financière, cet exercice ayant déjà été fait en 2007 par le SPUQ; le comité de négociation syndical consent cependant à faire une brève présentation des demandes les plus importantes. Il a également fait part de sa disponibilité pour des rencontres bi-hebdomadaires.

Une rencontre s'est tenue le jeudi 29 janvier où la partie patronale a informé que le travail avec la firme en relations humaines (Aon) avait commencé. Elle a également mentionné que les clauses à aspect normatif réglées ne seraient pas remises en question. Johanne Brouillette était également présente pour présenter le budget; la deuxième partie de la rencontre a porté sur les clauses salariales et le nombre de professeures, professeurs, cependant les questions ne portaient que sur l'angle sémantique des demandes et peu sur le fond, et les échanges ne comportaient aucun engagement de la part de la direction.

Enfin, la partie patronale a dit qu'elle n'était pas disponible pour le vendredi 30 janvier. L'invitation à des rencontres bi-hebdomadaires a à nouveau été faite par la partie syndicale.

La dernière rencontre a eu lieu le jeudi 12 février 2009 où la partie patronale a chiffré les demandes syndicales (elles sont de l'ordre de 50 M\$) cependant la partie patronale n'a pas donné ses positions quant à nos demandes.

Jean Bélanger rappelle que le projet syndical vise à relancer l'Université afin qu'elle se maintienne au rang des grandes universités québécoises.

La partie patronale laisse des articles en suspens alors que le Syndicat n'est pas en demande sur ces articles (par exemple, les indemnités de départ à la retraite, la charge annuelle de travail).

Un document faisant état des négociations en date du 29 janvier 2009 et distribué lors de l'Assemblée générale du 29 janvier 2009 est disponible pour les personnes qui n'ont pu assister à cette Assemblée générale.

Par la suite, Alain Brouillard (conseiller FP-CSN) et Jean Bélanger font état de 25 demandes qui n'ont pas été réglées; il s'agit des clauses suivantes :

- 1- Période de probation (premier contrat)
- 2- Direction (institut, département, comité de programme, etc.) : rôle de porte-parole, durée de mandat
- 3- Adjoint à la direction de département
- 4- Adjoint pour les programmes de plus de 250 étudiants
- 5- Fusion des articles 17 et 28 (droits d'auteur, propriété intellectuelle)

- 6- Retraite anticipée
- 7- Indemnité de départ pour la retraite
- 8- Refus de congé sans solde (motif valable)
- 9- Rémunération lors de congé sabbatique
- 10- Fonds C
- 11- Bourses d'études étudiantes
- 12- Fonds de démarrage
- 13- Accès à l'information
- 14- Évaluation ergonomique des postes de travail
- 15- Budget informatique individuel
- 16- Allocation pour le budget départemental
- 17- Droits de vote des maîtres de langue
- 18- Présence de la TÉLUQ à la Commission des études
- 19- Salaires
- 20- Charge d'enseignement : 4 cours
- 21- Crédits d'encadrement
- 22- Moyenne-cible
- 23- Statut des doyens
- 24- Plancher d'emploi
- 25- Banque de remplacement (20 postes)

En résumé, depuis 19 mois qu'on est en négociation, ce qu'il reste à régler est imposant. Et il n'y a pas de volonté patronale à accélérer le rythme des rencontres.

Enfin, cette année, les départements ont été conduits à effectuer des compressions qui ont fait monter la moyenne cible à 42,1 (alors que la convention collective prévoit qu'elle ne doit pas dépasser 41). Ce gain représente plus d'1 M\$.

Convention collective des maîtres de langue

La parole est donnée à André Breton, 2^e vice-président et porte-parole syndical de la négociation de la convention collective des maîtres de langue.

La convention collective des maîtres de langue est échue depuis le 31 mai 2008. Un cahier de demandes syndicales a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2008. Le 6 octobre 2008, le SPUQ a demandé à l'administration de l'UQAM de désigner un comité patronal de négociation. C'est alors que Pierre-Paul Lavoie (vice-recteur aux ressources humaines) nous informe qu'il s'agit de Michèle Moreau (directrice adjointe, service des relations professionnelles), de Jacques Sztuke (directeur du personnel enseignant) et de Nicolas Marchand (directeur du bureau des ressources académiques).

Le 10 novembre débutent les rencontres de négociation. Jacques Sztuke a quitté l'UQAM le 31 décembre 2008 et Michèle Moreau a quitté l'UQAM à la mi-janvier 2009. Le 16 janvier 2009, l'Assemblée générale du SPUQ (Unité de négociation des maîtres de langue) a décidé de s'arrimer à la campagne visant un règlement de la négociation des conventions collectives pour le 15 février 2009.

4.2 Moyens de pression : journées d'étude ou de grève

La parole est donnée à Michèle Nevert qui rappelle que le SPUQ a fait beaucoup d'interventions tant à l'externe (rencontres avec les députés porte-paroles en matière de l'enseignement supérieur, avec le Vérificateur général du Québec) qu'à l'interne (solidarité intersyndicale qui a mené, entre autres, à des publications dans les journaux). D'ailleurs, à la demande des syndicats de l'UQAM, Claudette Carbonneau (présidente de la CSN) a rencontré Michelle Courchesne (ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport).

Durant l'automne 2008 et le début de l'hiver 2009, le Comité exécutif a organisé des rencontres avec les professeures, professeurs nouvellement embauchés ainsi que des rencontres portant sur le pouvoir de l'assemblée départementale. Toutes ces rencontres ont permis de recevoir l'analyse de la situation des collègues.

Le 4 décembre 2008, le Conseil syndical a adopté à l'unanimité une campagne visant un règlement des conventions collectives pour le 15 février 2009. Cette campagne a pris la forme de *Flash-Négo* (un par semaine depuis le 10 novembre 2008), de distribution de signets sur les pupitres dans les salles de cours au début du mois de janvier 2009, d'une bannière exposée sur la murale du 25^e du SPUQ, d'une bannière exposée au Salon des professeures, professeurs, d'affiches qui sont posées sur les petits babillards à côté de la porte des bureaux de professeures, professeurs, de macarons; de plus, chaque membre a reçu une écharpe; tous ces éléments sont à afficher tant qu'il n'y aura pas de règlement.

Le 15 janvier 2009, le conseil syndical a adopté deux résolutions demandant l'accélération du processus de négociation; l'une, destinée au recteur, Claude Corbo, lui a été apportée en séance, l'autre adressée aux membres du Conseil d'administration a été apportée à la réunion du CA du 27 janvier 2009.

Le Conseil syndical réuni le jeudi 12 février propose un projet de résolution qui décrète que le jeudi 19 février est une journée de grève et qui donne le mandat au comité exécutif de décréter, s'il le juge opportun, trois journées de grève, à savoir les mercredi 25 et vendredi 27 février ainsi que le mardi 10 mars.

Le jeudi 19 février, jour où une rencontre de négociation est prévue, il y aurait du piquetage d'information et de visibilité avec, le midi, un rassemblement où les exécutifs des syndicats membres du réseau de l'Université du Québec et de la FQPPU viendraient apporter leur soutien à notre mouvement. Le mercredi 25 février, en plus du piquetage d'information et de visibilité se tiendra un rassemblement le midi pour faire le point sur la situation. Quant au vendredi 27 février, journée nationale consacrée à la gouvernance universitaire, il y aura une table ronde sur ce dossier.

Finalement, si aucun développement significatif ne survient à la table de négociation, le Conseil syndical propose une quatrième journée de grève, au retour de la semaine de lecture, le mardi 10 mars, avec la tenue d'une Assemblée générale pour faire le point sur la situation.

5. Plénière

L'Assemblée se transforme en plénière et chaque membre est invité à intervenir sur les moyens de pression.

12 h 15 : ajournement de l'Assemblée

13 h 50 : reprise de l'Assemblée

6. Renouvellement des conventions collectives : vote pour des journées de grève

Comme il s'agit de décréter des journées de grève, le vote doit être au scrutin secret. De plus, étant donné que le SPUQ comporte deux unités d'accréditation, il y a deux votes : les professeures, professeurs et les maîtres de langue.

Sur proposition de Louis Martin, appuyé par Dominique Hardy, Julien Bilodeau, Livain Breau, Laurence-Léa Fontaine, Dominique Hardy, Valérie Lehman, Mark-David Mandel, Louis Martin, Louis Rousseau, Britta Starke et Guy Villeneuve sont nommés scrutatrices, scrutateurs.

09AG330 Journées de grève

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007;

ATTENDU que le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2007;

ATTENDU la position du Syndicat annonçant à la partie patronale, le 4 décembre 2008, un délai de 10 semaines pour régler la convention collective;

ATTENDU que la convention collective des maîtres de langue est échue depuis le 31 mai 2008 et que le projet syndical a été déposé en mai 2008;

ATTENDU que le Syndicat refuse d'attendre le 31 mai 2009 pour régler l'aspect financier des conventions collectives;

ATTENDU que l'administration de l'UQAM doit d'abord négocier les conditions de travail des professeures, professeurs et des maîtres de langue avant de soumettre quelque plan budgétaire que ce soit;

ATTENDU l'état des négociations en date du 16 février 2009;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ :

DONNE au Comité exécutif le mandat de décréter un jour de grève le jeudi 19 février 2009, ainsi que, s'il le juge opportun, trois jours de grève les mercredi 25, vendredi 27 février et mardi 10 mars 2009 avec la tenue d'une réunion de l'Assemblée générale du SPUQ ce même jour pour faire le point sur l'état des négociations.

Résultats des votes :

Unité de négociation des maîtres de langue

POUR : 21

CONTRE : 0

ANNULÉS : 0

Unité de négociation des professeures, professeurs

POUR : 338

CONTRE : 112

ANNULÉS : 4

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

09AG331 Règlements de participation aux journées de grève

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la résolution « Journées de grève » adoptée par l'Assemblée générale du SPUQ le 16 février 2009;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ ADOPTE LES RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE GRÈVE SUIVANTS :

1. Tous les membres sont inscrits à une équipe de piquetage ou sont membres d'un comité de grève.
2. Chaque membre est tenu de faire du piquetage selon l'horaire transmis à la, au responsable d'équipe de piquetage et/ou de participer aux travaux des comités, selon le cas.
3. Le SPUQ garantit des prestations sur une base hebdomadaire de 500 \$ (100 \$ par jour) à tout membre participant au piquetage et/ou aux travaux des comités.
4. Tout membre dont le salaire est coupé et se conformant aux *Règlements de participation aux journées de grève* pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le SPUQ.
5. Chaque membre du Syndicat recevra une copie écrite des présents règlements.

AMENDEMENT

Il est proposé par Yves Prairie, appuyé par Luc-Alain Giraldeau de biffer « participant au piquetage et/ou aux travaux des comités » au point n° 3.

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

09AG332 Ouverture d'une marge de crédit pour le SPUQ

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la résolution « Journées de grève » adoptée par l'Assemblée générale du SPUQ le 16 février 2009;

ATTENDU la résolution « Règlements de participation aux journées de grève » qui prévoit des prestations du SPUQ aux membres lors des journées de grève (résolution adoptée par l'Assemblée générale du 16 février 2009);

ATTENDU l'article 10 des Statuts et règlements du SPUQ définissant les pouvoirs de l'Assemblée générale;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ:

MANDATE le Comité exécutif de demander l'ouverture d'une marge de crédit réservée au versement des prestations aux membres du SPUQ durant la grève;

MANDATE le Comité exécutif, au moment du règlement de la négociation des conventions collectives, de convoquer une Assemblée générale qui verra aux modalités de remboursement de la marge de crédit.

AMENDEMENT

Il est proposé par Christian Duval, appuyé par Marc Chevrier, d'ajouter un élément à la proposition qui se lirait comme suit :

Que le montant d'emprunt ne dépasse pas notre capacité de remboursement.

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Levée de la réunion à 16 heures.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du lundi 16 février 2009)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la première réunion de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009, tenue le jeudi 29 janvier 2009
3. SPUQ, Négociation de la convention collective des professeures, professeurs de l'UQAM, principales clauses non réglées
4. SPUQ, projet de résolution : Journées de grève
5. SPUQ, projet de résolution : Règlements de participation aux journées de grève
6. SPUQ, projet de résolution : Ouverture d'une marge de crédit pour le SPUQ

